

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jérôme Ste-Marie

<https://www.cadre21.org/membres/7f8d15a2e3c6b47e84bb97ca>

Date d'obtention : 2020-06-01 14:33:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

En fait, la trousse vient définir et encadrer de façon précise mon rôle comme intervenant scolaire en lien avec ce type d'évènement. De plus, elle définit le type de collaboration et le rôle des policiers en liens avec l'incident. Cela permet de mieux guider les jeunes et les parents lors des interventions et les cadre de loi qui s'y applique. Permet d'intervenir rapidement pour éviter une propagation des images et des conséquences que cela peut engendrer. De plus, la portions sensibilisation en classe permet d'avoir une intervention appropriée aux besoin des élèves. (informations sur le phénomène et conséquences diversifiées associées) Elle permet aussi au policier d'intervenir dans une cadre de justice alternative qui semble diminuer de façon considérable le risque de récidive. Augmente le sentiment de sécurité de tous les acteurs de l'intervention. Autant élèves, parents et membres du personnel de l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle donne une chronologie précise d'intervention, Définit les questions à abordées avec les jeunes. De données de l'information pertinente aux parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De leurs offrir un cadre d'intervention sécurisant. hors jugement qui leur permet de faire une démarche transparente dans un contexte qui n'est souvent pas évident pour eux.